

Déclaration préalable SNUipp-FSU - CAPD du 25 mars 2019

En France, face à la colère sociale qui s'exprime depuis plusieurs mois, la seule réponse gouvernementale est d'une part la répression et la violence et d'autre part l'accélération de réformes régressives avec l'obsession d'une réduction de la dépense publique.

Fonction publique

Le gouvernement veut mettre en œuvre rapidement une réforme d'ampleur de la Fonction publique, le projet de loi sera présenté au conseil des ministres du 27 mars. Ce texte modifierait en profondeur le recrutement et la gestion des personnels en fragilisant le statut sous prétexte de rigueur budgétaire et de modernisation : fusion de CT et CHSCT en comité social d'administration, réorganisation des CAP avec la suppression de leurs compétences notamment en matière d'avancement et de mutation. Seul un recours individuel administratif une fois la décision prise par l'IA permettrait de contester une décision laissant la place à l'arbitraire et à l'injustice.

Ce texte prévoit la multiplication des recours au contrat plutôt qu'à des recrutements de fonctionnaires, et la suppression de 120 000 postes permis grâce à un plan social. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce projet de loi et revendique le respect des droits des fonctionnaires, un fonctionnement démocratique du service public, des créations d'emplois à hauteur des besoins, des salaires revalorisés et un rattrapage du pouvoir d'achat. Face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, la Fonction publique a un rôle important à jouer.

Loi sur l'école de la confiance

La loi sur l'école de la confiance, dépourvue d'ambition éducative, ne prévoit aucunement de réduire les inégalités scolaires. Elle ne fera qu'accentuer et renforcer le déterminisme social. Fondée sur une logique de dérégulation des cadres nationaux et réglementaires, elle traduit sur le terrain législatif les parti-pris rétrogrades du ministre (resserrement sur les fondamentaux, transmission verticale des valeurs de la république) et renforce l'autoritarisme du pilotage institutionnel.

La création des EPLESF modifie en profondeur la structure et l'organisation de l'école et menace la direction et le fonctionnement de l'école. En mettant écoles et enseignant-es sous l'autorité d'un principal de collège elle impose un nouveau maillon hiérarchique et un fonctionnement calqué sur le second degré qui ne sera pas sans conséquences sur le quotidien des écoles. Elle porte atteinte à toutes les écoles primaires et particulièrement aux petites écoles. Elle impactera donc fortement l'espace rural et la notion d'école de proximité. Sous prétexte d'instauration de la scolarité obligatoire à 3 ans, elle affaiblit l'école publique en organisant le transfert de financements vers le privé, et en précarisant la formation initiale. Loin d'être renforcée, l'identité de l'école maternelle est menacée. En soumettant les écoles à la concurrence sous la tutelle d'un Conseil de l'Évaluation de l'École dépendant du ministère, la loi entend enfermer les enseignant-es dans un rôle de répétiteurs des "bonnes pratiques". Ce projet de loi est une attaque sans précédent sur l'école et les personnels, le SNUipp-FSU s'y oppose et en demande le retrait.

Évaluations

En qualifiant de « faute professionnelle » la non passation ou la non-remontée des évaluations CP, le ministère qui peine à convaincre fait preuve d'autoritarisme. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce que les enseignant-es qui toutes et tous s'acquittent de leurs obligations professionnelles (respect des programmes, conception et passation d'évaluations au service de la réussite des élèves, restitution des résultats aux familles...) soient inquiété-es par une procédure disciplinaire infondée.

Formation initiale

Le nouveau référentiel « Former aux métiers de l'enseignement » prévoit un recentrage sur les fondamentaux, tout en réduisant la part des autres disciplines, de la recherche et de la didactique dans la formation initiale.

La place du concours annoncée en fin de M2 par le ministre, reculera de fait l'entrée dans la carrière d'un an, précarisant ainsi un grand nombre d'étudiant-es et constituera un vivier d'étudiant-es formé-es susceptibles d'être contractualisé-es. Le SNUipp-FSU continue de défendre un autre projet pour la formation.

Le SNUipp-FSU, pour la cinquième année consécutive, enquête sur les conditions de formation des stagiaires dont il rendra publics les résultats.

Permutations

Les résultats des changements de départements 2019 sont encore très décevants et toujours en baisse. Le taux de satisfaction des demandes au titre du rapprochement de conjoint-es chute fortement. Ces résultats restent très insuffisants et même catastrophiques dans certains départements peu attractifs d'où il est très difficile de sortir quel que soit son barème. A l'inverse, il est pratiquement impossible d'en intégrer d'autres. Il est absolument nécessaire de faire évoluer ces règles, pour un droit à mutation effectif pour toutes et tous dans l'ensemble des départements.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger la tenue d'une CAPN pour ces opérations et demande la tenue d'une phase supplémentaire comme ces dernières années avant les opérations d'ineat/exeat afin de régler les situations les plus difficiles, notamment les séparations de conjoint-es et les situations médicales.

Accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique

L'accord désormais validé sur l'égalité prévoit l'obligation pour les employeurs publics d'élaborer un plan d'action "égalité professionnelle" avant la fin 2020. Il aura pour objectif de réduire les écarts de rémunération et de carrière entre les hommes et les femmes en faisant respecter l'égalité dans les procédures d'avancement. Le SNUipp-FSU interviendra pour que ce plan d'action se traduise rapidement et concrètement. Il veillera dans son champ d'intervention à ce que l'employeur mette bien en place un dispositif de signalement des violences, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes.

Si le SNUipp-FSU est favorable à cet accord, il dénonce son inscription dans une loi qui va à l'encontre de la fonction publique et de ses agent-es.

Mouvement intra

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition aux nouvelles modalités du mouvement intra départemental imposées par le ministère qui conduiront à une mobilité forcée sans prendre en compte l'aspect humain, les droits des personnels et leur qualité de vie, sans prendre en compte les objectifs environnementaux avec de longs trajets quotidiens.

C'est une négation du paritarisme qui avait permis la construction progressive de règles départementales adaptées aux spécificités locales.

L'impréparation du ministère et l'absence de formation des personnels administratifs pour mettre en œuvre ces nouvelles directives, le manque voire l'absence d'information sur le fonctionnement du logiciel, les reports et annulations des instances et/ou des opérations de gestion, les informations contradictoires tenues par le ministère et les IA-DASEN vont conduire à un fiasco qui touchera des milliers de collègues. Cela légitime la demande de moratoire des organisations syndicales.

Aussi, d'ores et déjà des DASEN s'émancipent de la note de service ministérielle et proposent de continuer à organiser une deuxième phase avec publication des postes et vœux pour plus

de transparence mais aussi dans un souci d'efficacité de traitement des opérations de mutation.

Avancement accéléré

Un groupe de travail départemental a été organisé sur l'avancement accéléré aux 7^e et 9^e échelons.

Seul le projet de la DSDEN nous a été présenté sans qu'il soit possible de rediscuter des critères.

Pire, depuis plusieurs mois, la DSDEN refuse de communiquer sur l'évaluation des enseignants. Elle refuse notamment de divulguer les processus de décision qui conduit de l'évaluation de 10 compétences sur 4 niveaux à un unique adjectif de l'IEN sur lequel se fonde l'avis du DASEN pour l'avancement accéléré.

On nous a fait comprendre que ce blocus avait pour motivation de nous empêcher de « chipoter » sur les résultats de l'« algorithme » de la DSDEN.

Sans attendre la suppression des compétences des CAPD, on voit bien là l'absence de transparence dans la gestion de ses agents préjudiciable au bon fonctionnement d'une administration.

Alors que celle-ci aurait besoin de plus de démocratisation, la DSDEN s'attache à défendre ses quelques prérogatives en entretenant des pratiques occultes – peut-être car elle ne peut ni les expliquer ni les justifier.

En conclusion, comme les gouvernements de l'ère Sarkozy qui ont en grande partie cassé l'école, notamment par les reprises de postes massives, la suppression des RASED et de la formation initiale, les gouvernements de l'ère Macron imposent leurs projets simplistes pour l'école et ses personnels, ainsi que pour la fonction publique en l'attaquant dans ses statuts et son fonctionnement, afin, pensent-ils, de la « diriger » plus efficacement sans s'encombrer de dialogue social.

Malgré les velléités affichées lors du « Grand débat », le gouvernement s'engouffre dans la voie de l'autoritarisme. Ce n'est pas bon signe. Car c'est surtout celui d'un pouvoir étié en perte de légitimité qui cherche à diriger par le passage en force, certain d'avoir raison contre tous, en faisant passer le maximum de contre-réformes le plus vite possible plutôt que gouverner dans la concertation.

Faute de projet progressiste pour l'école, le président, le gouvernement, le ministre, les parlementaires affiliées ne savent jouer que de la calculette et de la matraque administrative.

Rétrograde, réactionnaire, sur tous les plans, ce pouvoir de cadres sup', malgré de sévères avertissements, touche à tout sans intelligence politique autre que la prétendue efficacité d'un management hiérarchique tout puissant – sans aucune imagination, se prend toujours pour le demiurge de la modernisation de la société française, mais la mène surtout en « marche arrière toute ».